

L'association citoyenne informe.

A ce jour, près de 7000 signataires ont approuvé les objectifs de la pétition lancée par l'association citoyenne de St Pierre :

- que la « Plaine des Sables » fasse partie du Bien à classer au Patrimoine mondial de l'UNESCO

- qu'aucun forage, ni centrale géothermique ne soient réalisés dans cette zone naturelle.

Ces objectifs sont clairs et précis, ils ont été vus par tous les signataires, et la pétition a été même traduite en 4 langues pour une bonne compréhension de tous les touristes rencontrés. Chacun peut se rendre compte que c'est un véritable plébiscite en faveur d'une zone naturelle exceptionnelle, patrimoniale et touristique, que l'UNESCO devra prendre en compte.

Alors que nos amis Mauriciens font tout leur possible pour obtenir un deuxième site classé au patrimoine Mondial, comment imaginer que notre site emblématique de la plaine des sables en soit exclu ?

La ressource géothermique ?

Une rencontre technique s'est déroulée du 20 au 22 avril 2005, entre les experts scientifiques qui ont participé aux études préalables (PB Power, universités de La Réunion et de Clermont-Ferrand) et l'ensemble des acteurs du projet (Région, Département, ARER, Direction de la Recherche et Technologie, ANTEA).

Ils ont conclu que « *la surface de la zone plane située à l'Est du Piton Chisny pourrait permettre le développement ultérieur, en cas de succès, d'un projet géothermique d'une taille de puissance de l'ordre de 20 MWe (puits, équipements de surface et centrale)* » (page 28 du MEMOIRE EXPLICATIF du projet géothermique).

Le site de l'ARER (Agence régionale de l'énergie à la Réunion) rappelle aussi ce potentiel :

ARER.ORG - Mozilla Firefox
Fichier Edition Affichage Historique Marque-pages Outils ?
http://www.arer.org/endur/filtech/geothermie/run.php?fiche=GEOTHERMIE

disparité géographique de la production decoulee en partie de celle des ressources. Les principaux pays producteurs se situent sur la périphérie du Pacifique : six dans les Amériques pour 3 921 MW, cinq en Asie pour 3 291 MW, deux en Océanie pour 441 MW. L'Europe compte six pays producteurs, pour une puissance de 1 123 MW, et deux seulement en Afrique pour 134 MW. La géothermie couvre 0,4% des besoins mondiaux en électricité. Toutefois, dans certains pays sa contribution aux besoins nationaux peut être bien plus élevée et atteindre plusieurs pourcents.

Descriptif de puissance
Puissance globale installable sur l'île
Puissance en MW 20
installée évitée ou stockée :
Energie annuelle en MWh/an 37500

Description de la ressource à la Réunion
Descriptif :
L'ouest de la fournaise et le sud Est du massif du Piton Chisny comme cible privilégiée pour la géothermie haute enthalpie

Déclaration du groupe d'experts 2003 : "La nouvelle campagne magnétotellurique, associée aux études précédentes, permet de définir une zone d'environ 20km² avec une probabilité d'existence d'un réservoir géothermique

Rechercher : mw Suivant Précédent Surigner tout Respecter la casse Phrase non trouvée
Terminé

Quand C.Rat, directeur de l'ARER, jongle avec les MW comme avec des quilles, il y a de quoi s'interroger. De plus, le document « Bilan énergétique 2006 à la Réunion » disponible

Association citoyenne de Saint-Pierre, le 2 juin 2008

sur le site internet de l'ARER précise, à la page 10, que la puissance électrique totale installée est de 572 MW.

$$(20/572) \times 100 = 3,5\%$$

← EVOLUTION DU PARC EN SERVICE DE 2002 À 2006 :

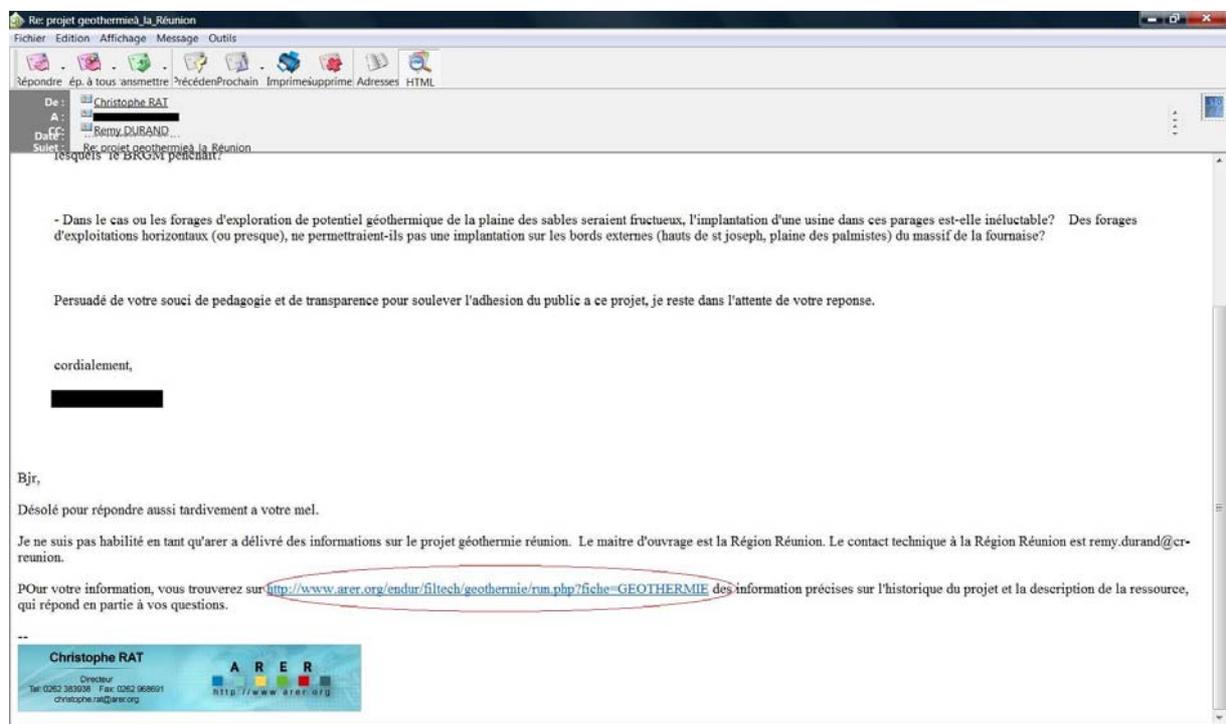
Evolution du parc en service:



Source : EDF - Auteur : OER

Alors quand C.Rat fait mine de ne pas comprendre ou de ne pas savoir calculer, et parle de désinformation « *je ne sais pas ou ils ont vu ce chiffre* », il s'agit d'un mensonge conscient, ou sur ordre. Nous avons eu le souci de contacter M. Rat, fin 2007, qui nous a répondu « *je ne suis pas habilité en tant qu'ARER à délivrer des informations sur le projet géothermique Réunion.* » Mais il a eu l'intelligence de nous renvoyer sur la fiche géothermie de l'ARER où est pourtant bien mentionné le chiffre de 20 MW.

Qui désinforme ?



Nous pouvons comprendre la situation difficile de M. Rat, le président de la Région, maître d'ouvrage du projet, est aussi président de l'ARER. Et chacun connaît la situation catastrophique de l'emploi à la Réunion.

Quant aux forages d'exploration et la retenue collinaire de 4000 m³, le conseil scientifique du parc national a été clair :

« *atteintes lourdes et non réparables au milieu naturel notamment du fait de :*

- *la conduite d'opération continue(24h sur 24) et durables (18 à 24 mois) accompagnée d'une rotation de camion citernes et véhicules techniques ;*
- *la remise en état très problématique des espaces bouleversés compte tenu de la minceur de l'étude d'impact et de l'absence de savoir faire propre à ce milieu »*

Quant à la décision du Bureau du Parc national Réunion, mentionnée par P. Berne, qui a validé les forages le 17 octobre 2007, cette décision n'a même pas fait l'objet d'une présentation aux membres du Conseil d'administration !

Ce sont quelques membres d'un bureau qui décident en toute opacité, bureau dans lequel vous retrouverez par exemple la Région ...

Et de la même façon, l'exclusion de la Plaine des Sables de la zone à inscrire au patrimoine mondial, là encore, s'est déroulée « en missouk », sans même en informer le Conseil d'administration !

Il apparaît une évidence : le Parc national Réunion, avec un tel fonctionnement ne pourra jamais obtenir l'adhésion de la population.



COMPOSITION DU BUREAU PARC NATIONAL DE LA RÉUNION

I. Membres avec voix "délibérative" du Bureau (composition arrêtée par délibération du CA n° 2007-05, conformément à la composition minimale prévue par l'article R. 331-31 1er alinéa)

- Daniel GONTHIER : Président du conseil d'administration
- Philippe BERNE : 1^{er} Vice-Président
- Stéphane FOUASSIN : 2^{ème} Vice-Président
- René SQUARZONI : Président du Conseil Scientifique du Parc
- Paul VERGES : Président du Conseil Régional
- Nassimah DINDAR : Présidente du Conseil Général
- Monsieur le Directeur Régional de l'Environnement et de la Nature
- Michel SINOIR : Directeur de l'Agriculture et Forêt
- Hervé HOUIN : Directeur Régional de l'Office National des Forêts
- Bachil VALY : Représentant des collectivités
- Bernadette ARDON : Représentante environnement
- Eric MAGAMOOTOO : Représentant « monde économique »
- Jean-Yves LANGLOIS : Représentant « culture éducation loisir »
- Jean-Pierre AVRIL : Représentant « ruralité »
- Représentant du personnel (à élire)

II. Monsieur le Préfet de La Réunion, Commissaire du Gouvernement

III. Membres avec voix "consultative" du bureau, aux termes de l'article R. 331-31 dernier alinéa :

- Olivier ROBINET, Directeur du Parc national de La Réunion
- Olivier PICART, Agent comptable de PNF et de l'EP PN Réunion
- Robert MONNIAUX, TPG de Région, membre du Corps du Contrôle Général Économique et Financier

MEMORANDUM SUR LA POSITION DU CONSEIL SCIENTIFIQUE

DOSSIER SONDAGES / POTENTIEL GEOTHERMIQUE
DU PITON DE LA FOURNAISE

Réunion du Conseil Scientifique du 26 septembre 2007

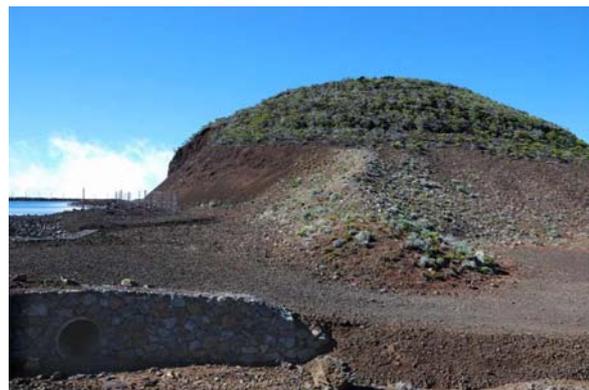
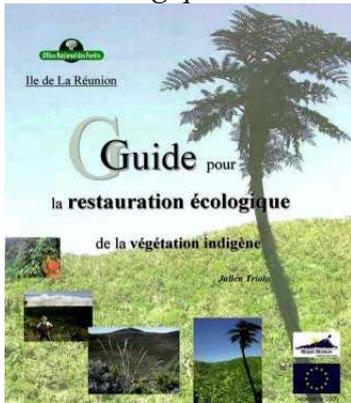
La réunion du Conseil Scientifique du 26 septembre 2007 a permis de définir la position du Conseil Scientifique par rapport au projet de forages cherchant à évaluer le potentiel géothermique du volcan de la Fournaise au niveau de la Plaine des Sables.

Cette position a été arrêtée après avoir assisté à une présentation détaillée du projet de sondages, avoir questionné les présentateurs et enfin avoir débattu librement au sein du Conseil.

La position du Conseil Scientifique peut être exprimée de la manière suivante :

- 1) les sondages envisagés (deux *a minima* et un troisième en sus en cas de « succès » d'un ou des deux premiers) provoqueraient une atteinte lourde et mal réparable au milieu naturel, notamment du fait de:
 - l'implantation d'une retenue collinaire de 3000 m² (4000 m³) et de deux chantiers de forages profonds ;
 - la conduite d'opérations continues (24h sur 24) et durables (18 à 24 mois), accompagnées d'une rotation de camions citernes et de véhicules techniques ;
 - la remise en état très problématique des espaces bouleversés compte tenu de la minceur de l'étude d'impact et de l'absence de savoir-faire propre à ce milieu.
- 2) le milieu naturel exposé est tout à la fois très fragile et exceptionnel, compte tenu des conditions altimétriques, climatiques et pédologiques :
 - les formes de vie sont adaptées à un environnement minéral et aérien proposant peu de ressources et peu de protections, des variations intenses de température et d'hygrométrie ;
 - l'espace concerné est hautement expressif des caractères spécifiques de la Réunion (insulaire, océanique, altimontaine, tropicale et volcanique) donc quasiment unique dans l'hémisphère Sud.
- 3) le site est situé sur le parcours habituel menant au point touristique le plus fréquenté de l'île de la Réunion (le pas de Bellecombe) après la traversée d'un joyau naturel (la Plaine des Sables) sur lequel :
 - on s'efforce de maintenir les passages sur la voie routière actuelle et le sentier de randonnée, en limitant les divagations ;
 - le Parc National a refusé ces derniers mois, des galops de chevaux dans la Plaine des Sables (projet Equidia) et un concert de piano dans le même lieu.
- 4) le site bénéficie d'une protection maximale en cours de confirmation :
 - il est situé dans le cœur du Parc National de la Réunion, créé il y a moins d'un an ;

La Région parle de restauration écologique. Le document, « Guide pour la restauration écologique indigène » publié par l'ONF en décembre 2005, précise à la page 70, que « la restauration écologique est à l'heure actuelle dans une phase expérimentale »



Chacun peut se faire sa propre opinion en allant voir le test réalisé il y a 4 ans, au piton Lacroix.

Salazie ?

Un forage a déjà été effectué en 1986 (SLZ1). C'est le seul site géothermique avéré à la Réunion avec 192°C à 2100 mètres de profondeur, avec un gradient thermique triple du gradient normal. La technique des roches sèches fracturées ou encore EGS (système géothermique stimulé) est actuellement mise en œuvre et soutenue par l'Europe à Soultz, France. La stratégie nationale de recherche énergétique, consultable sur le site du Ministère de l'industrie est claire :

« Le développement des technologies EGS dans les îles telle que la Guadeloupe, la Martinique et la Réunion qui sont en périphérie ou à proximité des champs hydrothermaux classiques, constituent un atout considérable pour la production d'électricité dans ces territoires sur le long terme, du fait des gradients géothermiques très élevés. »

<http://www.industrie.gouv.fr/energie/recherche/geothermies.htm>

Alors que La Réunion se veut « terre d'expérimentation et d'excellence » par le projet GERRI, la Région et l'ARER seraient-elles GERRI incompatibles ?

Quand à la centrale, qui peut croire sérieusement aux propos énoncés dans la presse par différents intervenants ?

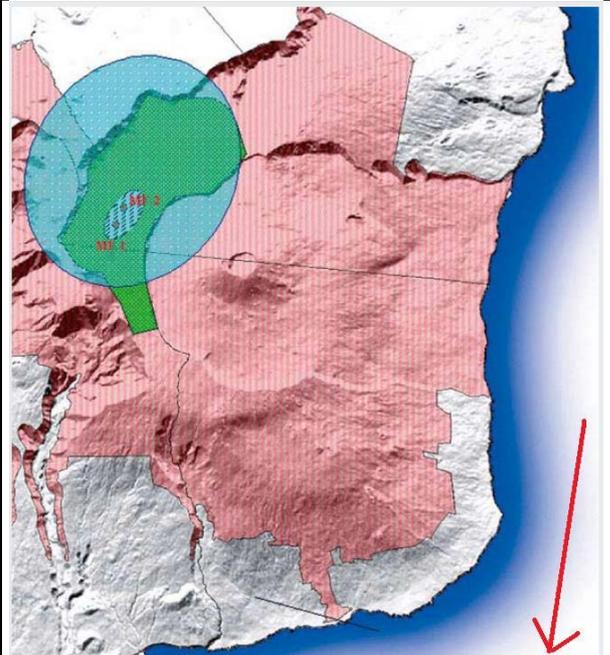
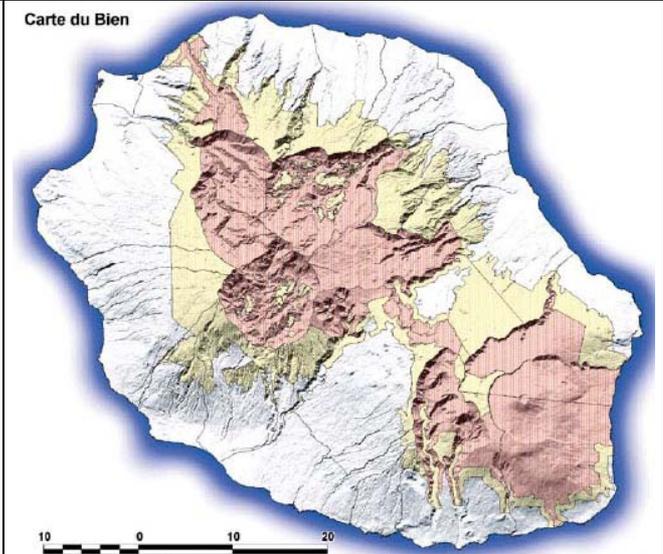
28/12/07 JIR	P. Berne, vice-président de la Région	« on peut aussi imaginer la centrale dans le fond de la Rivière de l'Est , vers la Savane Cimetière. Elle serait alors visible uniquement du point de vue de l'oratoire Sainte-Thérèse. Il faudra la faire la plus basse possible et la camoufler au mieux, avec du basalte ou en végétalisant. Elle pourrait aussi être implantée sur un second site entre le piton Chisny et l'enclos. »
9/05/08	JIR	Daniel Gonthier, président du Parc, se voulant rassurant : (...) Si usine il devait y avoir un jour, elle serait construite dans le fond de la rivière de l'Est. (note de l'ACSP : zone d'où le Parc veut actuellement « virer » l'élevage pastoral et centenaire du volcan).
2/06/08 JIR	P. Berne	« Une usine serait possible par exemple dans les pâturages à coté de la route du Piton de l'Eau »

Comment faire un cheque en blanc (11 millions d'euros et plus si .. « syndrome hollandais », mais on vous rassure .. l'incertitude est déjà prévue, 30% au minimum sur les forages ..) pour forages et retenue collinaire alors même que l'implantation de centrale relève d'une improvisation totale ?

N'oublions pas l'acheminement de l'énergie, qui là encore, est sujet à de multiples hypothèses ... Dans son mémorandum du 26 septembre 2007, le conseil scientifique du parc mentionnait des lignes de transport aériennes ! Aujourd'hui M. C.Rat parle de lignes « enfouies » sans que l'on sache si des études ont été entreprises entre-temps.

Nous avons informé de la localisation précise des travaux, à la fois lors de nos rencontres avec la population et sur notre blog. L'appel d'offres pour les travaux de forage et retenue lancé le 8/12/2007 précise « forages du prospect de la Plaine des Sables » : la Région joue à cache-cache avec l'intitulé « Plaine des Sables ». Il y a une volonté manifeste de la Région d'entretenir une confusion.

Les signataires de la pétition ne sont pas dupes : Ils demandent la réintégration immédiate de TOUTE la zone de la Plaine des Sables dans le périmètre proposé au classement au patrimoine mondial.

 <p>Figure 163 Plan prévu d'occupation des sols pour les forages de géothermie (source : Conseil Régional)</p> <p>Enveloppes des différentes zones : zone potentielle d'intérêt géophysique (bleu) zone reconnue par les forages d'exploration (hachures) zone pouvant être amenée à recevoir des installations (forages, conduites de liaison, centrale) dédiées à l'exploitation géothermique (vert)</p>	 <p>Carte du Bien</p> <p>10 0 10 20 Kilomètres</p> <p>— Limite de commune ■ Limite du Bien ■ Limite de la Zone Tampon</p> <p>Sources : Parc national de La Réunion Réalisation : Parc national de La Réunion Fond cartographique : Estompage de la BDAlti IGN</p>
<p>Page 361 du Dossier de candidature UNESCO :</p> <p>Zone pouvant être amenée à recevoir des installations (forages, conduites de liaisons, centrale) dédiées à l'exploitation géothermique (vert) !</p> <p>Cette zone va même bien au-delà de la zone ôtée du classement Patrimoine mondial, en s'étendant sur toute la Savane Cimetière !</p>	<p>Page 17 du Dossier de candidature UNESCO :</p> <p>Toute la zone de la Plaine des Sables ne fait plus partie de la zone à inscrire au Patrimoine mondial de l'UNESCO !</p>

Contrairement à la Région notre premier objectif a été d'informer le public, en pleine transparence.

Le choix d'une pétition papier répond à notre volonté d'informer sur le terrain avec des documents vérifiables, pour que chaque signataire s'engage en connaissance de cause.

Le blog (<http://citoyennedestpierre.viabloga.com/>) a permis d'informer au delà de notre petite, mais magnifique île. Nos signataires, à la Réunion, ou lointains (même d'Australie !) ont du faire l'effort d'imprimer la pétition, et de nous la faire parvenir par voie postale.

C'est incontestablement le signe d'une grande motivation.

Merci infiniment à toutes celles et ceux, inconnues et connu(e)s, qui nous rejoignent.

La pétition se poursuit.

Enfin, les presque 7000 signataires de la pétition ont bien plus de bon sens que ne semble le percevoir la Région et ses disciples.

L'association citoyenne de Saint-Pierre.

<http://citoyennedestpierre.viabloga.com/>

acsp974@orange.fr